



Commission Culturelle

2, avenue Gabriel Péri
Ville de SAINT-JUST
34400

Tél : 04 67 83 56 09

SAINT-JUST, le mercredi 6 février 2019

Objet : *Salon Just'Aquarelle*

Madame, Monsieur,

La commission communale culturelle de la ville de SAINT-JUST organise cette année son 15ème salon d'Art « Just'Aquarelle », qui se tiendra dans la salle René VALETTE du :

DU SAMEDI 11 AU DIMANCHE 19 MAI 2019

Notre invité d'honneur cette année sera **Monsieur Christian DUBOIS**, peintre aquarelliste.

Nous serions heureux de vous accueillir également à ce salon et nous vous prions de trouver ci-joint le règlement ainsi que le bulletin d'inscription.

Recevez, Madame, Monsieur, nos amicales salutations.

L'Adjoint chargé des
Affaires Culturelles,
Yves QUESADA

15^{ème} SALON D'ART « JUST'AQUARELLE »

RÈGLEMENT

1 – Ce salon est réservé à tous les artistes professionnels ou amateurs qui utilisent **l'aquarelle uniquement**. Nous vous rappelons que notre salon d'art « Francis CHEDOZEAU » du mois d'octobre accueille les autres artistes dans les techniques de peinture à l'huile, acrylique, sculpture et autres techniques mixtes, dessin et pastel .

Nous nous réservons cependant le droit de limiter les participants, dans l'éventualité d'un trop grand nombre de candidature.

La qualité des œuvres et leur présentation seront aussi un critère de sélection en cas de dépassement des places disponibles.

2 – Les copies de peintres célèbres sont autorisées, à condition que cela soit noté sur le bulletin d'inscription ainsi que sous le tableau pendant toute la durée de l'exposition.

3 – Le droit d'inscription est de 15 €, **pour deux faces de grille d'exposition**, ce qui représente une surface utile de 2m x 1,50m environ.

Chèque joint au bulletin d'inscription et libellé à l'ordre de l'ASCM.

Nous ne demandons aucune participation sur les ventes, toutefois, si une vente s'effectue, ce que nous vous souhaitons, nous aimerions en être informés afin de le noter sur notre bilan de l'exposition.

4 – Veuillez joindre la photo d'une de vos œuvres qui sera exposée afin d'illustrer le catalogue.

5 – Afin d'éviter toute erreur au catalogue, nous vous demandons de remplir le bulletin d'inscription avec soin (**écriture très lisible**, en majuscule éventuellement).

6 – Toutes les œuvres devront avoir un système d'accrochage et comporter au dos le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre et le prix de vente.

7 – Afin d'avoir le temps de préparer le catalogue et d'organiser au mieux cette exposition, **les bulletins d'inscription devront être retournés avant le 6 mai 2019.**

8 – **Les œuvres devront être déposées à la salle René VALETTE le JEUDI 9 MAI entre 14h00 et 19h00** et seront mises en place par les membres de la commission culturelle.

9 – **Le vernissage aura lieu le SAMEDI 11 MAI à 18h30**, au cours duquel seront remis les prix du Jury.

10 – Le décrochage des œuvres auront lieu le **DIMANCHE 19 MAI à partir de 18h.**

11 – Les exposants qui ont déjà été invité d'honneur à notre salon seront bien sûr mis hors concours pendant 3 ans avec annotation par nos soins sous leurs œuvres « HORS CONCOURS – INVITE D'HONNEUR SALON (année) ».

12 – Les exposants qui ont reçu un prix l'année dernière seront mis hors concours pendant 3 ans avec annotations pas nos soins sous leurs œuvres « HORS CONCOURS – PRIX DU JURY SALON (année) ».

13 – Nous prendrons le plus grand soin des œuvres exposées, cependant, nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, incendie ou détérioration de quelque nature que ce soit, durant ce salon.

15^{ème} SALON D'ART « JUST'AQUARELLE »

BULLETIN D'INSCRIPTION

Veillez, s'il vous plaît, écrire lisiblement, en majuscule si possible, afin d'éviter toute erreur au catalogue.

NOM : **Prénom** :

PSEUDONYME : **Téléphone** :

ADRESSE :

.....

.....

.....

ADRESSE MAIL :

TITRE des ŒUVRES	FORMAT	PRIX

Fait à

Le.....

Signature :